



## Fiche de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée – Version complète

### LE MÉTIER

L'enseignant en APA intervient auprès de tout individu dont les aptitudes physiques, psychologiques, ou sociales réduisent la participation individuelle et collective et la capacité à avoir une activité physique\*. Il s'adresse de ce fait aux personnes en situation de handicap, aux personnes vivant avec une maladie chronique, aux personnes ayant des difficultés d'insertion sociale et aux personnes supportant les contraintes du vieillissement. Il intervient dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation, la sécurité et l'adhésion de l'individu, et ce grâce aux évaluations qu'il met en œuvre avant d'intervenir. Ceci dans un objectif d'optimisation de la condition physique par une réadaptation, un réentraînement, de l'éducation active et préventive et/ou de l'insertion sociale. A ces fins, il travaille à partir des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

*\* Un cadre législatif (cf. décret n°2016-1990 du 30 septembre 2016 du code de la santé publique et l'instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/ SG/2017/81 du 3 mars 2017) identifie les domaines d'intervention préférentiels des enseignants en activité physique adaptée aux personnes à limitations fonctionnelles modérées à sévères (niveau de limitation le plus haut : cf annexe 4 de l'instruction précitée).*

Remarque : De nombreuses personnes éprouvent des difficultés à débiter une pratique ou à la maintenir (abandon) dues à un contexte de pratique ne répondant pas à leurs besoins spécifiques (qualification de l'encadrement, ambiance de groupe compétitive, ...). En réponse, l'enseignant en APA développe des compétences d'interventions professionnelles spécifiques en s'appuyant sur les sciences de l'éducation, de la pédagogie et du comportement, acquises durant sa formation initiale. Ainsi, il utilise une pédagogie différenciée afin d'adapter son intervention et sa posture professionnelle à chaque individu, d'un point de vue biologique, psychologique et social. Il se base sur les ressources, les freins et les capacités des individus afin de pouvoir optimiser les situations pédagogiques et motrices qu'il propose. Cela a pour effet d'améliorer significativement l'adhésion aux programmes d'activité physique adaptée.

### LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

La formation de l'enseignant en activité physique adaptée est une formation universitaire en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), spécialisée en Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S), de niveau minimum licence 3 (bac+3). Elle est composée d'environ 1000 heures de formation générale et 1500 heures de spécialisation. La formation en APA jouit d'une légitimation dans le domaine de la santé, au regard de conventions partenariales établies entre la conférence des doyens de STAPS (C3D), et les conférences des doyens de médecine (2012) et de pharmacie (2016). Cette formation peut être approfondie par un Master 1 et Master 2, voire un Doctorat (bac+8). Elle est encadrée par 2 fiches nationales, du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), construites en blocs de compétences.

Liste des formations initiales, en Occitanie (à la date du 9 août 2019) : Font-Romeu STAPS APA-S (Licence), Montpellier STAPS APA-S (Licence–Master–Doctorat), Nîmes STAPS APA-S (Licence), Rodez STAPS APA-S (Licence) et Toulouse STAPS APA-S (Licence –Master –Doctorat).

Formations sur lesquelles s'appuient la mise en œuvre de l'intervention APA (STAPS APA-S) dans le cadre de l'accompagnement et de la prise en charge des patients :

1. **Licence STAPS APA-S (en VAE) : formation permettant de disposer des conditions d'encadrement de l'activité physique et sportive contre rémunération fixées par le code du sport et d'exercer comme « Enseignant en Activité Physique Adaptée » ;**
2. Master STAPS APA-S (en VAE), diplôme universitaire APA-S, formation continue APA-S : formations ne permettant pas de disposer des conditions d'encadrement de l'activité physique et sportive contre rémunération fixées par le code du sport.



*Note : Il existe d'autres formations complémentaires, parfois intégrées dans la licence STAPS APA-S, accessibles au titre de la formation continue, pouvant bénéficier à la formation de base : PSC1, ETP, entretien motivationnel.*

## LES MISSIONS (exemples de motifs de prescription)

Selon les situations professionnelles, les missions des Enseignants en APA sont très variées. Sans être ni spécifiques, ni exhaustifs, ces exemples permettent d'illustrer les missions générales que ces professionnels peuvent poursuivre dans le secteur sanitaire, médico-social et social. De plus, ces missions peuvent être renseignées par le médecin sur sa prescription d'activité physique adaptée, si celle-ci est destinée à un enseignant en activité physique adaptée :

- ✓ Évaluer les déterminants individuels à la pratique d'activité physique régulière (capacités physiques, motivations, besoins, attentes, ressources, connaissances en lien avec la maladie, ...)
- ✓ Orienter et accompagner les personnes vers une activité physique adaptée à leurs besoins (type, lieux, créneaux, ...)
- ✓ Motiver et rassurer la personne à initier une démarche de changement à l'égard du comportement d'inactivité physique et/ou du comportement sédentaire (entretien motivationnel, entretien éducatif, ...) ; et/ou stimuler la motivation autodéterminée de l'individu pour l'adoption d'un mode de vie actif ;
- ✓ Accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques (limitations légères, modérées ou sévères) à initier, reprendre ou maintenir une pratique d'activité physique adaptée de façon encadrée ou en autonomie ;
- ✓ Accompagner les individus par une intervention soutenant le plaisir de pratiquer et la participation sociale (en groupe) afin de favoriser des représentations de soi positives (confiance en soi, estime de soi, etc.) ;
- ✓ Concevoir et animer des interventions dans des perspectives de réadaptation, de prévention santé et/ou d'intégration sociale, par l'activité physique adaptée ;
- ✓ Optimiser la mobilité et la condition physique d'un individu par l'activité physique et sportive adaptée afin de lui permettre de rétablir, maintenir ou améliorer son autonomie et sa qualité de vie.

*Remarque : Ces missions générales, quel que soit le secteur d'intervention, ont pour finalité d'avoir un effet sur la santé des individus.*





## LES COMPÉTENCES

(Source : Barbin JM, Camy J, Communal D, Fodimbi M, Perrin C, Vergnault, M. Référentiel d'activité et de compétences de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2016, 133 p.)

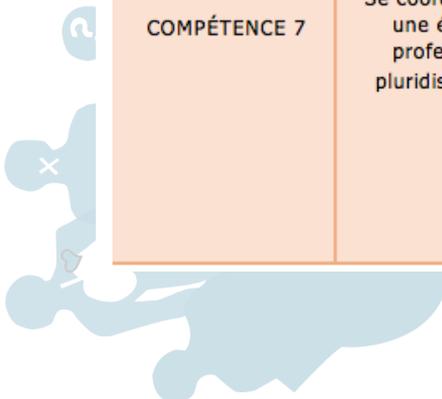
Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/referentiel-metier-enseignant-apa.html>

Compétences	Énoncé	Conditions	Exemple
<b>COMPÉTENCE 1</b>	Concevoir et rédiger un document cadre pour la pratique de l'APA dans le service ou l'établissement (ou le dispositif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en cohérence le projet en APA avec le projet médical et/ou éducatif du service ou de l'établissement.</li> <li>Formaliser ce projet dans un document.</li> <li>S'assurer de son intégration dans le projet d'établissement.</li> </ul>	L'EAPA intervenant dans un dispositif de prescription, synthétise dans un document, les éléments de sa pratique qui sont en cohérence avec le dispositif dans lequel il met en œuvre son intervention en APA.
<b>COMPÉTENCE 2</b>	Évaluer les besoins, les attentes, et les capacités des pratiquants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instaurer une relation de confiance avec les pratiquants et définir un contrat moral.</li> <li>Maîtriser et mettre en œuvre les méthodes appropriées d'évaluation de leurs besoins, capacités et de leurs attentes (entretiens, tests).</li> </ul>	En post-prescription ou après indication vers l'APA, l'EAPA organise un temps de bilan en pré-intervention qu'il oriente sur les dimensions bio-psycho-sociale : condition physique, ressources motivationnelles, relation à l'activité physique, historique des pratiques, niveau d'activité physique, qualité de vie, intention, auto-efficacité, ... Un point sur les antécédents médicaux et les traitements est également effectué. Il choisit les outils qui lui semble les plus adaptés dans le projet d'APA du participant. Ces outils seront, par exemple, différents face à un pratiquant avec des troubles cognitifs et un pratiquant avec des troubles ostéo-articulaire. Ou par exemple face à un pratiquant qui présente plusieurs maladies chroniques déficiences ou handicap.
<b>COMPÉTENCE 3</b>	Élaborer un programme individualisé en adaptant les activités physiques, sportives ou artistiques aux besoins des pratiquants et selon les moyens disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les caractéristiques propres des pratiquants et de leur environnement.</li> <li>Disposer d'une connaissance polyvalente des activités physiques adaptées (portfolio à enrichir par expérience et formation continue) et de leurs usages didactiques.</li> <li>Maîtriser les adaptations techniques et règlementaires.</li> <li>Concevoir un programme personnalisé du pratiquant sur la base :               <ul style="list-style-type: none"> <li>de ses données médico-sociales ;</li> <li>des évaluations produites sur ses besoins, attentes et capacités ;</li> <li>des indications, précautions et contre-indications à l'activité physique ;</li> <li>des moyens humains, matériels et structurels disponibles.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Basé sur son bilan initial, l'Enseignant en APA élabore son intervention en APA, en associant le pratiquant (co-construction) : fréquence, durée, intensité, objectifs, perspectives de poursuite, pratiques libres etc.</p> <p>L'intervention en APA s'intègre dans un raisonnement « en parcours » favorisant, dès que possible, l'adhésion et le maintien à l'activité physique, dans un contexte ne relevant pas nécessairement de l'enseignant en APA.</p> <p>L'enseignant en activité physique adaptée est vu comme une passerelle permettant d'accompagner, dans une démarche d'autonomie à la pratique, la personne qui ne pratiquait pas vers une pratique supervisée (en club) ou non supervisée.</p>
<b>COMPÉTENCE 4</b>	Enseigner les activités physiques adaptées en accord avec le programme personnalisé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer la séance d'enseignement (fiche séance).</li> <li>Aménager l'espace de pratique en contrôlant les conditions de sécurité et d'hygiène.</li> <li>Présenter les objectifs de la séance.</li> <li>Animer la séance en mettant en œuvre une pédagogie adaptée (différentiée, de la réussite, du modèle, du projet...).</li> </ul>	Au cœur de l'intervention des Enseignants en APA, le programme se développe en lien avec les objectifs personnalisés des participants. En post-prescription, cet environnement de pratique adaptée et sécuritaire vise à confronter le pratiquant à l'activité physique parfois après une longue période sans pratique. L'intervention se base sur les capacités, en s'assurant de mettre le participant en situation de réussite. L'aménagement des règles, du matériel et du corps de séance, et l'usage de





		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les réactions du pratiquant et procéder à des ajustements.</li> <li>• Réaliser un retour d'information de la séance auprès du pratiquant.</li> <li>• Ranger l'espace de pratique.</li> <li>• Etablir un bilan de la séance en vue de la séance suivante.</li> </ul>	<p>nombreuses APSA support sont au cœur de l'intervention en APA.</p>
COMPÉTENCE 5	Réaliser et formaliser des bilans de l'intervention en APA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les outils d'évaluation (tests, entretiens) relatifs aux dimensions biologiques, psychologiques et sociales.</li> <li>• Maîtriser les formes de présentation des bilans d'activité en vigueur dans la pratique.</li> </ul>	<p>Cette phase de bilan s'intègre dans la démarche professionnelle en APA. Formaliser un bilan et en faire un support d'échange avec le participant : interprétation des résultats aux tests d'évaluation et questionnaires ; fixation de nouveaux objectifs ; conseiller, valoriser, envisager la poursuite du programme APA (si nécessaire) ou soutenir l'engagement vers une pratique d'activité physique et sportive supervisée en club (offres « Sport Santé ») ou non supervisée (en autonomie). Le bilan se positionne aussi à l'échelle du prescripteur et, plus généralement, de l'équipe qui interviennent dans le programme de soins ou de santé du participant : exposer et interpréter les résultats aux tests et questionnaire, exposer le nouveau projet d'APA, synthétiser les résultats et les données du programme d'intervention en APA.</p>
COMPÉTENCE 6	Participer à l'amélioration de la qualité de vie de la personne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au processus de changement des habitudes de vie du pratiquant en partageant les connaissances essentielles sur les intérêts d'une pratique physique et en co-construisant l'activité avec lui.</li> </ul>	<p>Cette démarche d'éducation à la santé est continue dans l'intervention de l'EAPA. Elle est envisagée globalement : intégrer l'activité physique et sportive adaptée, sous toutes ses formes, la promouvoir et dans le même temps lutter contre les comportements sédentaires. Ainsi, les messages de prévention I, II et III sont diffusés. Un message basé sur les recommandations en AP des sociétés savantes, à destination de tout public mais aussi les recommandations spécifiques en APA en lien avec certaines maladies chroniques déficientes ou handicap (recommandation pour la BPCO, les maladies CV, le cancer,...).</p>
COMPÉTENCE 7	Se coordonner avec une équipe de professionnels pluridisciplinaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérer et communiquer avec l'ensemble des acteurs (professionnels, entourage, institutions) pour assurer une cohérence et une continuité du projet personnalisé du pratiquant.</li> <li>• Développer un réseau de partenaires extérieurs qui pourront soutenir le projet individuel au-delà de la structure. (et de l'intervention en APA)</li> </ul>	<p>Dans les dispositifs de prescription d'APA, l'enseignant en APA intègre sa pratique et ses compétences particulières en interrelation avec les autres professionnels et structures. En post-prescription, cette démarche de réseau implique de prendre connaissance des autres professionnels qui interviennent auprès du participant. Par exemple, pour construire un programme d'intervention en APA précis, il est important de savoir si le pratiquant bénéficie d'une prise en charge par un masseur-kinésithérapeute ou d'une pratique d'activité physique encadrée (1 fois par semaine), en parallèle. Cela permettra de construire un projet de suite plus précis, en impliquant (si nécessaire) l'équipe pluridisciplinaire.</p>





## LA DÉONTOLOGIE

Depuis septembre 2018, l'enseignant en activité physique adaptée dispose d'un code de déontologie. (Source : Cantele B, Latrille C, Maudet D, Guerry M, Caderby G, Fuchs D, Foucaut AM. Code de déontologie de l'enseignant en activité physique adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2018, 15 p.)

Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/le-code-de-deontologie-de-l-enseignant-en-activite-physique-adaptee-un-nouveau-pas-dans-la-reconnaissance-de-la-profession.html>

## LE RÉFÉRENCIEMENT

L'annuaire national de l'enseignant en activité physique adaptée est accessible à tous : (futurs) pratiquants, prescripteurs, autres professionnels de santé et professionnels du sport. Le diplôme des professionnels est contrôlé, et les informations sont maintenues à jour, par la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA). La consultation de l'annuaire est libre et gratuite. L'annuaire est ouvert depuis décembre 2018 (le référencement est en cours). Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/annuaire/>

Vous y trouverez des informations relatives :

- À la polyvalence des professionnels en termes de pathologies : l'EAPA est un professionnel qui conçoit, anime et évalue des programmes d'activités physiques, sportives ou artistiques, adaptées, en fonction des besoins et capacités du pratiquant, à besoin spécifique : personnes en situation de handicap, de personnes atteintes de maladies chroniques, de personnes en difficulté d'insertion sociale et des personnes avançant en âge. Certains professionnels peuvent cependant apporter des précisions sur les "publics cibles" de leurs interventions (e.g: Cancer, Vieillesse, BPCO, Obésité, ...)
- Au type de séances dispensées : collectives ou individuelles ;
- À la mobilité des professionnels : chaque EAPA détaille sur sa fiche son rayon d'intervention.

## LE CONGRÈS NATIONAL

Tous les 2 ans, durant 2 jours, le Congrès National des Professionnels des Activités Physiques Adaptées (CNP-APA) est organisé par la SFP-APA et accueille tous les professionnels qui œuvrent dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la santé.

## LES RESSOURCES DISPONIBLES

1. Barbin JM, Camy J, Communal D, Fodimbi M, Perrin C, Vergnault, M. **Référentiel d'activité et de compétences** de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2016, 133 p. Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/referentiel-metier-enseignant-apa.html>
2. Cantele B, Latrille C, Maudet D, Guerry M, Caderby G, Fuchs D, Foucaut AM. **Code de déontologie** de l'enseignant en activité physique adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2018, 15 p. Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/le-code-de-deontologie-de-l-enseignant-en-activite-physique-adaptee-un-nouveau-pas-dans-la-reconnaissance-de-la-profession.html>
3. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée. **Annuaire national** de l'enseignant en activité physique adaptée. Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/annuaire/>
4. Le site de la « Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée » : [www.sfp-apa.fr](http://www.sfp-apa.fr)
5. Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). **Licence** Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Activité Physique Adaptée et Santé » (fiche nationale), 2019. Disponible sur : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=24540>
6. Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). **Master** Mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Activité Physique Adaptée et Santé » (fiche nationale), 2019. Disponible sur : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=32166>



# SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

7. Le site du « Portail de télé-déclaration des éducateurs sportifs » : <https://eaps.sports.gouv.fr/>

## DÉFINITION du concept d' « Activité Physique Adaptée » (APA) pour la filière STAPS APA-S

(Source : Cantele B, Latrille C, Maudet D, Guerry M, Caderby G, Fuchs D, Foucaut AM. Code de déontologie de l'enseignant en activité physique adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2018, 15 p.)

Disponible sur : <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/le-code-de-deontologie-de-l-enseignant-en-activite-physique-adaptee-un-nouveau-pas-dans-la-reconnaissance-de-la-profession.html>

Le concept d'« Activité Physique Adaptée » (APA) (5), né au Québec en 1973, ne doit pas se confondre avec les supports d'intervention que sont les « activités physiques adaptées ». Alors que les activités physiques adaptées représentent l'ensemble des activités physiques et sportives, ludiques ou artistiques, adaptées aux pratiquants, le concept d'APA constitue d'avantage une intervention professionnelle complexe, mise en oeuvre par l'Enseignant en APA, et relevant d'une formation universitaire spécifique. L'APA mobilise des connaissances scientifiques pluridisciplinaires pour évaluer les ressources et les besoins spécifiques des individus, et pour concevoir des dispositifs et des projets d'intervention. L'Enseignant en APA met en oeuvre ses compétences d'enseignement des activités physiques adaptées afin de mobiliser les déterminants bio-psycho-sociaux de la personne pour l'accompagner dans son projet d'activité physique (6).

Sources :

(5) Boursier C, Séguillon D, Benoit H. De la recherche en Activité physique adaptée au terrain : perspectives internationales. Présentation du dossier », La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 58, 2012, p. 5-12.

(6) Barbin JM, Camy J, Communal D, Fodimbi M, Perrin C, Vergnault, M. Référentiel d'activité et de compétences de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée. Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 2016, 133 p.

## PRÉSENTATION de la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA)

La Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA) est une association régie par la loi 1901. La SFP-APA est une association représentative des professionnels en APA issus de la filière universitaire STAPS APA-S (Enseignant en activité physique adaptée). À ce titre, elle est dotée d'un pouvoir de représentation auprès des instances publiques et privées.

Son expertise reconnue notamment par la Haute Autorité de la Santé (HAS), les agences régionales de santé (ARS), les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), l'amène à participer à des groupes de travail ou de lecture dans le cadre de recommandations ou de révision de plans nationaux et régionaux. Récemment, la SFP-APA a participé au travail sur le guide HAS de promotion, consultation et prescription médicale d'APS pour la santé de septembre 2018 comprenant les 6 référentiels d'aide à la prescription (AVC, BPCO, diabète de type 2, HTA, maladie coronarienne, surcharge pondérale).

La SFP-APA compte 9 commissions de spécialistes (APA et Psychiatrie, APA et Troubles Métaboliques, APA et Affections Respiratoires, APA et Cancer, APA et Seniors, APA et Affections Cardio-vasculaires, APA et Rhumatologie, APA et Neurologie, APA et Handicap mental). Elles ont ainsi contribué au Plan National Nutrition Santé (version 3) et au 3ème Plan Cancer, aux recommandations de l'HAS : Groupe de travail et de lecture « Surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent (actualisation des recommandations 2003) » - Groupe de lecture « Surpoids et obésité de l'adulte », à la refonte du catalogue des actes de rééducation et de réadaptation (CdARR/CSARR) ou encore au groupe de travail Activité Physique et Senior.

Enfin, chaque région de France (métropolitaine et DOM-TOM) est dotée d'un responsable de région. N'hésitez pas à solliciter le représentant de la SFP-APA de votre région sur <https://www.sfp-apa.fr/sfp-apa/comites-de-zone.html>.

**Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée**

7 la Mesleraye 50400 Saint Planchers – France

[www.sfp-apa.fr](http://www.sfp-apa.fr)



# SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

Pour en savoir plus : [www.sfp-apa.fr](http://www.sfp-apa.fr)



**Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée**  
7 la Mesleraye 50400 Saint Planchers – France  
[www.sfp-apa.fr](http://www.sfp-apa.fr)